

CREATION
D'UNE BRETELLE DE SORTIE DE LA RN 12 VERS LA RD 912,
ET D'UN GIRATOIRE

ENQUETE PUBLIQUE

UN CADRE DE VIE PRESERVE

Afin de préserver la tranquillité et le cadre de vie des habitants, le projet est réalisé à distance des habitations du Hameau de la Forêt par rapport à la situation actuelle permettant l’insertion de protection d’isolation des riverains (merlons, gabions,...) financée par la commune de Houdan.

Par ailleurs, il s’accompagne de la fermeture définitive de la rue des 4 Tilleuls à la circulation automobile (excepté pour les exploitants agricoles) afin d’éviter son utilisation par les usagers de la ZAC de la Prévôté et l’augmentation du trafic routier sur cette voie communale qui traverse le Hameau de la Forêt.

► L'INSERTION PAYSAGERE

- Un alignement de platanes est planté le long de la bretelle de sortie de la RN 12 en continuité de l’alignement existant.
- Le merlon paysager et arboré existant le long de la RN 12 est reconstitué.
- Les abords du projet sont engazonnés.



► LA PRESERVATION DE L'AMBIANCE SONORE

Le projet s’inscrit dans le respect de la réglementation sur le bruit :

- La contribution sonore du projet en zone d’ambiance sonore non modérée (zone d’habitation le long de la RD 912) est inférieure aux seuils réglementaires de 65 dB(A) le jour et de 60 dB(A) la nuit.
- La contribution sonore du projet en zone d’ambiance sonore modérée (zone d’habitation du Hameau de la Forêt) est inférieur aux seuils réglementaires de 60 dB(A) le jour et de 55 dB(A) la nuit.

Vue de la RD 912 avant et après l’aménagement



- > L’espace enherbé entre la piste cyclable et les habitations sera aménagé par une protection d’isolation des riverains (merlons, gabions, ...) financée par la commune de Houdan.



Ci-contre un exemple d’aménagement de type merlon.